

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



ARRETE N°217/2026
du 22/9/2026

Portant modification temporaire du stationnement place de la Mairie

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

Vu la demande en date du 4 septembre 2026 formulée par Banijay Studio France afin de procéder à un tournage cinématographique à Brives Charensac, avenue Charles Dupuy,

Considérant que le stationnement doit être règlementé aux abords du site

ARRÊTE

Article 1

Banijay Studio France est autorisée à neutraliser et utiliser les places de stationnement place de la Mairie, pour le stationnement de véhicules techniques nécessaires au tournage. Le stationnement prévaut du 23 au 24 septembre sur les horaires suivants :

- Le 23/9 de 14h30 à 18h et de 22h à 23h59
- Le 24/9 de 00h00 à 11h et de 14h30 à 18h

Article 2

Durant l'intervention, le stationnement sera interdit sur cette emprise et les créneaux horaires

Article 3

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la commune avec panneaux et arrêtés. La signalétique sera positionnée avec affichage de l'arrêté.

Article 4

Le droit des tiers est préservé.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Banijay Studio France (nicovarout@yahoo.fr)
- La police municipale de Brives Charensac (daniel.gential@brives-charensac.fr)

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à Brives- Charensac, 22 septembre 2026

Rolland ARNAUD
3* adjoint

